



Paris, le 29 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La sécurisation des Jeux Olympiques de 2024 ne peut se faire au détriment des communes qui accueillent des événements : l'AMF propose à la Première ministre une approche concertée

L'AMF alerte sur la vive inquiétude des communes qui accueillent des événements culturels, sportifs, festifs ou commerciaux suscitée par les propos du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, concernant la sécurisation des Jeux olympiques de 2024 et propose une approche concertée.

A l'occasion de son audition au Sénat du 25 octobre, le ministre de l'Intérieur a annoncé que la sécurisation des sites olympiques impliquerait *"le report ou l'annulation de tous les événements en France qui demandent des unités de force mobile ou qui demandent la présence très forte de nombre de policiers"* tels que les festivals ou événements sportifs, et *"qu'il n'y aura pas de CRS des plages cette année-là"*.

La sécurisation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, qui relève de l'Etat, ne peut se faire au détriment des communes dynamiques qui accueillent des événements culturels, sportifs, festifs ou commerciaux. Ces événements sont essentiels à la vie culturelle du pays, alimentent l'économie et l'emploi local, et participent au rayonnement de la France.

Par ailleurs, cette annonce menace le maintien de l'ordre public, le dispositif de surveillance et de sauvetage des baigneurs et la protection de l'environnement sur les plages, pourtant très fréquentées en période estivale. La sécurité est une compétence régaliennne et les maires n'ont pas les moyens de pallier l'absence de CRS et autres forces mobiles.

L'AMF est pleinement consciente du fait que l'organisation des Jeux Olympiques nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité. Celles-ci doivent être élaborées de manière concertée.

L'AMF a saisi la Première ministre pour proposer que cette concertation soit formalisée et associe l'ensemble des parties prenantes pour trouver des solutions qui ne pénalisent pas les autres communes de France et une certaine idée de notre pays, dont le rayonnement événementiel estival, notamment culturel, est une marque de fabrique reconnue dans le monde entier, source d'attractivité, d'identité et d'ouverture.

L'AMF est à la disposition du Gouvernement pour participer en toute responsabilité à ce travail.